



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	18
Date de la convocation		
15/03/2024		
Date d'affichage		
15/03/2024		

Séance du 21 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 21 Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de COLOMES Olivier, DUSSES Jacques, PEREZ Christelle, ETCHEVERRY Anne, SALLABERRY Muriel qui ont donné respectivement pouvoir à DUBOS Christelle, FRACCHETTI Bernard, CRESSOUX Stéphanie, DELPUECH Jean-Luc, MAIS Jean-Michel.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-Josée, CHAVES Jonathan, BELLOCQ Aurélien.

N°2024-03-21-18/24 Octroi d'une subvention au LOSC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'association Labenne Olympique Sporting Club sollicitant une aide exceptionnelle sur sa subvention annuelle pour faire face aux frais de déplacements des équipes amenées à jouer à l'extérieur de la Commune,

Vu l'avis de la Commission Finances réunie le 14.02.2024,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (M. Petitjean Jérôme, Mme Dubos Christelle, Mme Rondet Chantal, M. Le Coadic Bruno, M. Auriol René, Mme Brevet Véronique, M. Avellano Max, ne prenant pas part à la délibération)

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 000 €,
- S'ENGAGE à reprendre ladite somme au BP 2024 de la Commune.

A Labenne, le 25 Mars 2024

Le Secrétaire de séance,


Chantal RONDET

Le Maire,


Jean-Luc DELPUECH

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 27/03/2024
Et publication et/ou notification le 27/03/2024